

Réf: Dossier N° : 48167

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « TA CONSTRUCTION » en abrégé «TAC »

**Siège social : ABIDJAN - KOUMASSI AKROMIABLA LOT 60 ILOT 7,
CP 10 BP 1961 ABJ 10**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 10 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « TA CONSTRUCTION » en abrégé «TAC ».

Objet: Les travaux en bâtiment : Construction, Réhabilitation et Aménagement , Menuiserie, Maçonnerie, Peinture, Ferronnerie, Plomberie, et électricité, Génie, Civil, Vente de ciment, gravier, fer à béton, carreaux, vitres et fourniture de bureau, Tous travaux

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - KOUMASSI AKROMIABLA LOT 60 ILOT 7,
CP 10 BP 1961 ABJ 10

GERANT: Monsieur ALLOH LOBE ALEXIS.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09699 du 10/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°9074 du 10/04/2018

